

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 92-9 du 22 Janvier 1992

fixant le montant du cautionnement des  
Huissiers de Justice.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU L'Ordonnance N° 71-24 CP/MJL du 19 Juin 1971 portant Statut des Huissiers de Justice, notamment son article 28 ;
- VU Le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 90-198 du 21 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Janvier 1992

D E C R E T E :

Article 1er.-Le montant du cautionnement des Huissiers de Justice est fixé à trois cent mille (300.000) Francs CFA.

Article 2.- Ce cautionnement sera versé dans un compte de dépôt ouvert dans les écritures du Trésor Public.

.../...

Article 3.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Janvier 1992

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

*Nicéphore SOGLO*

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,

*Désiré VIEYRA*

Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et de la Législation,

*Yves YEHOUESSI*

Yves YEHOUESSI

*Paul DOSSOU*

Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 1 ME/SGPR 4 MF-MJL 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES  
17 GCONB-DCCT 2 CHAMBRE DES HUISSIERS 2 CHAMBRE DES NOTAIRES 2 ORDRE DES  
AVOCATS 2 DAN-BN-DB-DI-DTCP-DCOF-DSDV 7 JO 1.-